

# **Un Autre Regard sur notre commune**

N° 10 - Juillet 2010



**« Il y a longtemps déjà ... », rassurez-vous, nous ne vous oublions pas ! Nous sommes toujours soucieux, dans la mesure de nos moyens, de répondre à vos attentes et de défendre les intérêts de tout un chacun. A l'instar des scouts, nous répondons toujours présents.**

**Maxime Léonet, Jean-Claude Vincent, Firmin Grofils, Mano Nicolas**

## **Conseil communal du 27 janvier 2010.**

Le rapport du conseil du 7 décembre est accepté après une ou deux rectifications. Une remarque est faite concernant l'heure et le choix du jour du conseil, nous avons déjà signalé au préalable les difficultés pour être présents à ce moment. « Ce ne serait pas un acte volontaire mais une impossibilité d'être présente pour la secrétaire communale ».

L'agrandissement de l'aménagement de la maison communale (plan triennal 2007-2009) est postposé dans sa réalisation : après un contact avec la personne en charge du dossier, ce dernier pourrait être dans le plan triennal en janvier ou février. L'hébergement des services de la commune pendant les travaux se fera en trois endroits : 1) l'ancien café Colleaux, grand place pour le service administratif. Le bail de 1.500 euros mensuel courra à partir du déménagement et ce après des travaux de rafraîchissements à charge de la commune. 2) L'extrascolaire occupera les conteneurs de l'école de Haut-Fays. 3) La bibliothèque, l'ALE et l'EPN seront transférés au centre touristique de Daverdisse.

En second lieu : Pics-verts : Plans d'itinéraires communaux verts. Une modification du cahier des charges est nécessaire suite à un refus du permis d'urbanisme (3/12/2009 avis du DNF) Après la réunion avec le fonctionnaire délégué et le collègue, il est décidé qu'un nouveau dossier soit introduit par la commune ( Wellin a obtenu un permis sous condition) Les remarques faites sont ; il faut limiter les parties bétonnées aux seules zones de traversées et limiter également au maximum la zone de remblai pour éviter le ruissellement dans la zone tampon existant près de la gare de Gembes.

Une modification de l'installation du chauffage dans l'ancien presbytère de Gembes. Nous demandons de solliciter de préférence les différents intervenants possibles dans la commune. Un deuxième problème s'ajoute pour le presbytère : la nécessité d'un bardage (sur le pignon et la façade arrière orientée vers l'ouest) pour lutter contre l'humidité lors des fortes pluies.

Le point suivant donne la liste des affouagers pour 2010. Cette fois, personne n'aurait été oublié !

Le douzième provisoire est voté pour assurer le paiement des dépenses ordinaires de la commune pendant le mois de février 2010. Nous votons, mais rappelons que nous souhaitons la présentation du budget dans les délais les plus courts.

La commune décide d'apporter son soutien aux sinistrés d'Haïti à raison d'un euro par habitant, ce qui donnerait le résultat de 1500€. Les conseillers proposent en plus de verser également leur jeton de présence.

Le visa du compte 2008 de la fabrique d'église de Porcheresse est reporté.

Le programme de coordination locale pour l'Enfance nous est présenté de façon claire et précise. Toutes les activités réalisées ou à réaliser et les différentes possibilités nous sont détaillées.

L'adhésion au Proxibus en vue de faciliter la mobilité est demandée. Le SRWT met un bus à la disposition de la commune. Il comprend 16 places assises et 16 places debout. Le chauffeur sera à charge de la commune ainsi que les petits entretiens. La commune perçoit par ailleurs un subside de 20000 € pour les frais de personnel pour une durée de 3 ans. A préciser que les 2/3 des prestations doivent être utilisées en lignes régulières (26 h 00). Les 14 restantes sont libres et soumises à l'accord préalable du TEC (écoles, associations, 3x20, etc.) Le TEC demande également s'il serait possible d'intégrer dans le Proxibus le circuit du soir pour les élèves se rendant à Gedinne. Le circuit porte tant sur la commune de Daverdisse que celles de Gedinne et de Bièvre. Si la commune accepte cette proposition, elle serait rémunérée à 1,02 € par km, ce qui représenterait une rentrée annuelle de 20.000€ pour environ 15 heures de ligne régulière par semaine. A noter que le chauffeur doit posséder un permis D qui lui donnerait également droit à une prime négociable avec les personnes et les syndicats. Nous nous soucions de connaître la réponse donnée par le TEC pour le transport vers Bure. Celle-ci est malheureusement négative.

Vient ensuite la présentation de la constitution du conseil de participation pour les différentes écoles de la commune.

Pour ce qui est des amendes administratives, un fonctionnaire provincial en qualité d'agent sanctionnateur est mis à disposition. Nous ne nous étendons pas sur le coût, mais discutons de certains détails dans la convention. Le point est accepté. Le conseil se termine sous huis-clos.

## Conseil du premier mars 2010

Conseil important et attendu puisque après l'approbation du rapport précédent, le budget 2010 est présenté. Citer tous les chiffres de la présentation serait long et compliqué mais un résumé très court en dit long. A l'ordinaire, les recettes prévues de l'exercice devraient se monter à 2.512.258,86 € pour des dépenses de 2.707.539,98 €, à l'extraordinaire : recettes prévues de 397.800 € pour des dépenses de 539.900 €.

Après avoir écouté attentivement le bourgmestre expliquant le rapport du budget 2010, et après qu'il ait répondu à quelques questions sur celui-ci, nous nous sommes permis les remarques suivantes :

1° vous n'avez jamais présenté un budget équilibré. C'est déficit à tous les coups depuis le début de la législature.

2° cela fait également 3 budgets de suite que vous utilisez l'excuse de l'admission de non-valeurs et de l'assainissement de votre contentieux. Il ne va quand même pas vous falloir toute la législature pour remettre la compta à niveau ? cela devient à en pleurer !

3° le déficit que vous vous autorisez (7,77%) ne représente pas « à peine », mais quand même 1/8 de notre boni des exercices antérieurs. Faites cela 8 ans (on en est déjà à 3) et il ne nous reste plus rien.

4° vous augmentez la dette de 16 % sur un seul exercice, et même si c'est pour accroître la valeur de notre patrimoine, cela ne peut être considéré comme une gestion de « bon père de famille », car notre dette croît 2 fois plus vite que nos recettes

5° vous doutez plus de notre capacité technique que de nos capacités financières.

Qui est visé ?

6° qu'y a-t-il de réellement nouveau dans votre budget ? 2 abribus, une étude (pas une réalisation) de salle culturelle, divers travaux dus à un aménagement complètement foireux du presbytère de Gembes, un serveur informatique et divers investissements pour le service de voirie... Mais pour l'habitant de la commune en lui-même, que va-t-il voir ? Hormis la

rénovation de la toiture et de la cuisine du cercle de Gembes que nous avons poussé tant et plus ! Que vont penser nos habitants des 50.000 € budgétisés pour la coopération au développement (sans projet concret encore présenté, ni garantie de subside)...

7° vous acceptez un déficit important en espérant que notre résultat comptable vienne le contrarier sachant que notre bas de laine nous y autorise (ce sont vos mots). Donc vous savez déjà que votre exercice comptable sera meilleur ... parce que vous ne réaliserez pas toute vos promesses...ou alors que si vous y êtes vraiment obligé (par une échéance électorale par exemple) et bien tant pis, on « tapera » dans les réserves ... Le budget a finalement été voté majorité contre minorité.

De plus lors de la discussion quelques sujets qui ont été abordés méritent attention :

- l'administration communale devrait prochainement s'installer dans l'ancien café sur la place de Haut-Fays, le budget prévoit +/- 3000 euros de matériel pour l'aménagement de ce bâtiment, le nombre d'heures de travail par le personnel ouvrier pourrait nous être communiqué plus tard,
- le nouveau site internet est toujours en confection, l'ancien site a disparu car l'abonnement n'a pas été renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier ... en effet le collègue « le jugeant trop léger, il ne servait plus à rien »,
- une réunion a eu lieu avec le Doyenné de Wellin à propos des salles paroissiales de Porcheresse et Haut-Fays. Un bail emphytéotique a été proposé mais le bourgmestre préférerait acheter la salle de Porcheresse, tandis que pour celle de Haut-Fays, il n'est pas intéressé,
- dans le budget est prévu une somme de 50 000 euros pour la coopération avec la commune de Kabondo, il s'agirait de l'achat d'un camion pour l'entretien des routes de cette commune, peu de détails ne sont donnés à ce propos, aucun subside n'est prévu à l'heure actuelle,
- les réfections de la rue du Trau à Gembes et de la rue de Porcheresse sont toujours laissées de côté dans le budget 2010.

M J-Luc Hennaux, « receveur sortant » prend ensuite place à table pour présenter le compte 2008 du CPAS. Rien de bien spécial si ce n'est que contrairement aux autres années, il n'y a pas de boni mais un petit mali de 1367,81 euros à l'ordinaire.

Le budget 2010 du CPAS est également présenté dans lequel on prévoit une intervention communale de +/- 155.000 €, en légère augmentation par rapport à l'année précédente.

Tout comme le restant de l'ordre du jour, tant le budget que le compte du CPAS sont approuvés par tout le conseil.

Le cahier des charges et les conditions de marché pour le remplacement et l'isolation de la toiture du Cercle St Gérard de Gembes étant établis, on peut faire appel aux auteurs de projets.

Une rue des « Scottons » est ensuite nommée car une première construction va bientôt y être érigée, il s'agit de la « Route des Grands Nids ».

Dans le cadre de la problématique des sarts communaux, les agriculteurs ont été invités et reçus lors d'une réunion voilà quelques semaines en présence de représentants de la Direction générale de l'Agriculture de Libramont. Un éventuel remembrement y a été abordé et il a été proposé de peut être défricher une partie du taillis avoisinant pour disposer de parcelles supplémentaires. Le DNF doit bien entendu être sollicitée et une modification du plan de secteur est à prévoir. Le projet est donc toujours à l'étude.

Des équipements supplémentaires pour le service voirie et le service forestier sont ensuite décidés (avec l'estimation de leur coût) :

- une camionnette pour +/- 15.000 euros,
- un fourgon tôle pour +/- 29.000 euros,
- une lame de déneigement pour +/- 7.000 euros,
- une scie circulaire radiale pour +/- 3.000 euros,
- deux tronçonneuses pour +/- 2.050 euros.

Finalement sont approuvés l'acquisition, l'installation et la configuration d'un serveur de remplacement avec solution de virtualisation commune/CPAS.

## Conseil communal du 30 mars 2010

En préambule au conseil, nous réitérons nos remarques du mois précédent concernant l'accessibilité à la maison communale et plus spécialement la disponibilité des places de parking visiteurs. Nous redemandons également pourquoi les décorations de Noël sont toujours en place ?

Le conseil proprement dit commence par le point le plus important de l'ordre du jour : la présentation par le receveur de comptes 2008 enfin disponibles. Le résultat du compte propre à l'exercice ordinaire est en boni de 196.424 €. L'extraordinaire est en mali, mais sera équilibré dans le futur par des recettes d'emprunts et/ou de subsides par exemple, donc il est préférable de ne pas citer un chiffre qui pourrait être mal interprété car hors contexte.

Comme d'habitude certains chiffres ont fait l'objet de question particulières ou remarques. En voici les principales :

Au sujet de l'exercice ordinaire :

*Dans les prélèvements, il y a 200.000€ qui n'ont pas été comptabilisés en 2007. Pouvez-vous expliquer pourquoi cela n'a pas été fait dans les temps ?*

Le receveur reconnaît sa part de responsabilité, tout en sachant qu'un mandat du collège dans les délais aurait pu éviter ce retard. Une meilleure communication serait nécessaire.

*Au regard des dernières corrections ayant été apportées donc le cadre du traitement de notre receveur, on s'aperçoit que 45.000€ dorment dans un fond « frais de fonctionnement recette régionale ». Pourquoi ne pas avoir repris cet argent dans un budget et fait quelque chose avec ?* Réponse reçue : on attendrait justement la prochaine modification budgétaire pour les utiliser car sans le compte 2008 on ne disposait pas du montant exact. Aucune destination n'étant précisée pour l'utilisation de cette réserve, nous pensons plutôt que ce fond avait tout simplement été perdu de vue ... surtout qu'il n'y a quand même pas besoin de connaître un montant à la virgule près pour l'inclure dans un budget.

Entretien de voirie : le crédit prévu en 2007 était resté « sans emploi » (donc rien de fait) et plus de 97 % du crédit budgété en 2008 est reporté dans la colonne « à transférer » pour les exercices suivants, donc en pratique les 2 premières années de votre mandat n'ont pas connu le moindre entretien de voirie. De plus, vous vous servez de ce montant (115.000,- euros) pour justifier l'augmentation de vos frais de fonctionnement dans le rapport en annexe, alors qu'en fait seuls 2.820 euros ont réellement été imputés en compte.

Wallonet : l'an dernier quand nous avons demandé comment il était possible que le solde entre les dépenses et les recettes soit si éloigné des 50 % avec lequel vous nous aviez vendu le projet, vous êtes revenu le conseil suivant avec un décompte du receveur confirmant la différence, sans l'expliquer réellement, mais en nous promettant que cet année on serait dans la proportion.

Hors c'est tout le contraire qui se passe. On récupère seulement 23 % de nos dépenses d'après ce compte. Qu'en pensez-vous ? Suite à cette remarque, le détail du compte sera revérifié et commenté pour un prochain conseil. Ce qui est dommage, c'est de se retrouver avec les mêmes interrogations que 12 mois plus tôt sans que personne n'ait de certitude sur le coût réel de ces engagements de personnel.

Ce qui amène à une observation : « ... soit vous ne comprenez pas les chiffres, soit vous avez omis de nous transmettre des données défavorables avant de voter la continuation des contrats « wallonet » l'an dernier... » peu appréciée par le bourgmestre, qui n'accepte pas le procès d'intention.

1/5 provisionnels. Tous les crédits sont transférés ! Aucune imputation sur l'exercice ou si peu. Pas de pièces comptables. Qu'en est-il actuellement ? Le collègue avance sur le dossier et doit revoir les chasseurs début d'année (? ...enfin prochainement quoi !). Cela avance plus vite avec certains, on attend les réponses d'autres. On n'en est plus à l'ancienne manière de fonctionner que le receveur a qualifiée de « dérangeante », mais ce dossier n'est pas encore réglé. Nous demandons alors que la gestion des 1/5<sup>ème</sup> soit réglée pour les prochains baux car la relocation approche !



Au sujet de l'exercice extraordinaire :

*Il n'y même pas de chiffres qui posent question. Il n'y a rien ou si peu, les plaines de jeux et puis c'est tout.*

*C'est la catastrophe au niveau des réalisations. Il y a des tableaux complets sans engagements en dépenses, ni droits constatés en recettes. Traduction : c'est une année de perdue. La seconde sur deux années de législature !*

*Hors enseignement / éducation, le seul montant significatif du compte est la vente de notre participation « télélux », nouvelle preuve que rien n'a bougé en 2008.*

*Cela est clairement exprimé dans la synthèse analytique. Vous avez un taux de réalisation de votre budget extraordinaire de 18 %. Et c'est la version gentille, en comptant tous les engagements (même ceux transférés pour réalisations ultérieures). Les travaux des écoles de Porcheresse et le parvis de l'église de Haut-Fays sont repris par exemple, alors qu'on en voit seulement la fin actuellement. Si on ne tient compte que des imputations sur le compte 2008, la réalisation de votre budget est de +/- 8 %.*

Le bourgmestre se défend en expliquant qu'il est plus logique de sortir des travaux en fin de législature qu'au début. D'accord mais alors cela sous-entend qu'il n'y avait pas (ou peu) de projet en route à sa prise de fonction. Remarque apparemment de trop pour un échevin qui ne trouve pas normal que la minorité lise les dossiers et pose des questions.

Au sujet du rapport relatif aux comptes :

*Vous nous présentez un rapport de 5 pages rempli de chiffres pour essayer de noyer le poisson.*

*Pourquoi définir le ratio de solvabilité si vous ne le calculez pas ?*

*Vous vous félicitez d'une trésorerie nette devenue positive en 2008, mais vous oubliez que quelques paragraphes plus tôt vous avez justifié l'augmentation de la trésorerie par le fait que les imputations non payées sont passées en dettes commerciales. Traduction : depuis 2008 les paiements en cours ne sont plus déduits de la trésorerie dans le*

*bilan. Donc le ratio de trésorerie a changé et ne tient plus compte des dettes fournisseurs.*

*Et il y a d'autres interprétations discutables...*

*Mais ce qui est le plus significatif c'est que sur 5 pages d'analyse du bilan et des comptes, il y a en tout et pour tout une seule phrase de 12 mots pour parler de l'extraordinaire. Et encore, c'est la cession de « telelux ». Hors c'est l'exercice extraordinaire qui représente la vision politique d'un collègue. Qu'attendez-vous pour sortir des projets ? Des élections ...*

Le compte 2008 est enfin voté. A l'unanimité. Le travail du receveur étant apprécié tant par la minorité que par la majorité.

Viennent ensuite les autres points à l'ordre du jour :

- Le règlement concernant la prime à l'achat et à la construction d'un immeuble destiné à l'habitation et le règlement communal d'aides à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie renouvelable sont modifiés.
- Une demande d'octroi de compétence pour le service logement en matière d'enquête de salubrité est sollicitée auprès du Ministre du Logement.
- Le marché de fourniture d'accessoires de fleurissement est relancé.
- Un échange de terrains avec un particulier est accepté en respectant la règle du tiers supérieur à l'avantage de la commune.
- La mise à disposition d'une provision de liquidité sous responsabilité de la secrétaire communale est votée
- La modification de la durée d'un bail emphytéotique en faveur de l'Agence Spatiale Européenne est décidée.

Enfin, le conseil communal a décidé d'offrir la distribution de « toutes-boîtes » aux associations de la commune. Les restrictions éventuelles à l'usage de ce service et le contrôle du contenu des documents distribués sous responsabilité de la commune seront à charge du collègue. Deux distributions mensuelles sont planifiées et pour une question d'organisation il est demandé de remettre vos textes quelques jours avant.

## **Conseil communal du 11 mai 2010**

Le premier point de la présente réunion est commun avec le conseil de l'action sociale. La présidente du CPAS présente les synergies entre la commune et le CPAS au niveau du personnel et des mandataires, mais également le fonctionnement des administrations et les différentes activités. Les comptes 2008 de la fabrique d'église de Porcheresse et ceux de 2009 pour Gembes et Daverdisse sont visés favorablement. Le bourgmestre demande cependant qu'à l'avenir des justificatifs soient établis pour les points 7 et 8. Ils concernent l'entretien des ornements, des meubles et ustensiles de l'église. Cette remarque est valable pour les trois fabriques.

Les membres du conseil approuvent le projet de convention modifiée entre la commune et l'ONE pour l'accueil des enfants durant leur temps libre.

Vous devrez encore patienter quelque temps si vous souhaitez consulter le site internet communal. La R.W. a décidé de mettre fin au projet Agoracités, celui-ci est remplacé par le projet communes-Plones à l'initiative de l'Union des Villes et Communes Wallonnes. Le site internet Agoracités va être transposé sur celui de communes-Plones. Si agoracité était gratuit, le site communes –Plones est payant et la redevance mensuelle est de 100 € pour la commune et de 50€ pour le CPAS. La R.W. prendra en compte 50% de cette somme jusque fin 2011. Accord unanime. Nous espérons que le site internet sera opérationnel dans les plus brefs délais.

Le conseil accepte l'aliénation d'une parcelle communale à Burnaifontaine section B 648a d'une contenance de 34, 44 ares pour la somme de 900 € sur base de l'estimation du receveur de l'enregistrement.

Le conseil arrête les modifications de l'installation du chauffage de l'ancien presbytère de Gembes. Le projet prévoit le démontage de toute l'installation sauf les radiateurs. Nouvelle chaudière et nouvelle tuyauterie sont prévues pour un coût de 35.834,36 €.

L'acquisition d'une chargeuse pelleuse est proposée pour le remplacement du JBC. Le montant est estimé à 100.000 €.

Viennent ensuite les projets et ordres de priorités pour le plan triennal 2010-2012 et la proposition de retenir les travaux des rues du Trau et de Porcheresse à Gembes. Le coût estimé est de 309.239 € pour l'égouttage et de 875.286 € pour la voirie. Nous nous réjouissons de ce que ces travaux soient proposés puisque nous les souhaitons déjà en début de législature.

Le contrat de travail de la coordinatrice extrascolaire venant à échéance le 30/09/2010, il est décidé de procéder au recrutement d'une coordinatrice d'accueil temps libre à mi-temps CDI avec période d'essai d'un an. Il est également prévu de procéder au recrutement d'une auxiliaire professionnelle avec constitution d'une réserve de recrutement. Le temps nécessaire à l'entretien des bâtiments communaux est estimé 78 heures par semaine.

Suite au tri effectué par les responsables de la bibliothèque provinciale, le conseil approuve la vente des livres de la bibliothèque communale et paroissiale, ainsi que d'anciens livres de l'école devenus inutiles pour la somme de 169 €.

Nous terminons les points à l'ordre du jour par l'approbation du cahier des charges modifié pour l'achat et la livraison d'une scie circulaire radiale industrielle.

En fin de conseil, notre bourgmestre revient sur le sujet concernant les « Wallonets ». Lors du conseil précédent nous nous étions permis de remettre sur la table la question de savoir quelle était la partie subsidiée du coût de ceux-ci. En effet, le collège nous avait toujours certifié que seule la moitié du salaire était à charge de la commune. Même si certains trouvent parfois nos questions dérangeantes (ou ennuyantes lorsque l'on doit revenir plusieurs fois à la charge pour obtenir une réponse sérieuse), notre bourgmestre a quand même bien dû reconnaître que la partie subsidiée ne représente que 32,62 % du coût réel.

## **Conseil communal du 3 juin 2010**

Ce conseil a commencé par une série de modifications de la propriété communale, en effet ont été acceptées 4 aliénations et 2 acquisitions. Ensuite et suite à un litige opposant quelques voisins et la commune via un sentier communal, une solution à l'amiable ne pouvant être trouvée, un abornement judiciaire va avoir lieu et un avocat va devoir être désigné. Il est décidé d'un cahier de charges et de lancer un marché de service juridique pour cette nomination et de l'étendre aux futurs litiges.

Une demande de partenariat est demandée et acceptée par la Maison de l'urbanisme. Cela permettra principalement d'aider les agents communaux dans leurs missions liées à l'aménagement du territoire, l'urbanisme, la mobilité et le patrimoine. La cotisation annuelle ne pouvant dépasser 0,25 euros par habitant.

La Gouvernement Wallon ayant remplacé le « contrat d'agglomération » par le « contrat d'égouttage », la commune doit décider d'y adhérer. La principale modification est positive en ce qui nous concerne car il s'agit de la réduction de la prise de participation communale de 42 à 21 % en cas de reconstruction d'égouts sans modification de sections. La participation communale reste à 42 % en cas de pose de nouveaux égouts ou de reconstruction d'égouts avec une augmentation de sa section.

On a ensuite rediscuté du Proxibus et approuvé la convention avec le TEC. Trois membres du personnel communal ont réussi leur permis de conduire pour les bus. Un d'entre eux sera affecté à ce service. La convention stipule que le véhicule est mis à disposition moyennant une redevance kilométrique de 0,01066 euros du km servant à couvrir l'entretien du véhicule. La commune prendra à sa charge les frais de carburant, les ampoules et les pneus. Le personnel communal assurera le nettoyage journalier du véhicule ainsi que le contrôle des niveaux de liquide de refroidissement et d'huile ainsi que de la pression et l'état des pneus. Les pannes et grosses réparations seront à charge du TEC, qui fournira également un monnayeur. Le TEC prend également à sa charge la responsabilité civile du véhicule. Une collaboration sera mise en place en vue d'établir les itinéraires, les points d'arrêt et les horaires, le but étant d'améliorer la mobilité dans la commune. Lors de la discussion, le bourgmestre répondant à une de nos questions a certifié que le planning

était bien calculé et que cela n'engendrerait pas d'engagement de personnel communal supplémentaire.

Après avoir visé les comptes de la fabrique d'Eglise de Haut-Fays, le cahier des charges pour la désignation d'un auteur de projet dans le cadre des entretiens ordinaires et extraordinaires de voirie est arrêté. Le montant estimé du marché est de +/- 35.000 euros TVAC.

Le conseil décide de l'acquisition d'une machine à écrire (obligatoire pour certains documents), d'un scanner et de mobilier pour l'extrascolaire. Les trois cahiers de charges sont arrêtés, coût estimé : deux fois 150 euros pour le matériel de bureau et 5.000 euros pour le mobilier. Nous rappelons au collègue notre interrogation vis-à-vis d'un rapport éventuel des pompiers quant aux normes d'utilisation des locaux : notre question portant plus précisément sur le nombre de personnes pouvant accéder simultanément à l'école de Gembes pendant les plaines. Nous avons déjà posé cette question à d'autres occasions et restons sans réponse.

Nous terminons par l'approbation du cahier des charges pour la mission de coordination sécurité et chantier dans le cadre des travaux d'aménagement des maisons village de Daverdisse et Porcheresse. Ce point est ajouté à l'ordre du jour vu que la commune est tenue par des délais au niveau de la Région wallonne pour la mise en adjudication de ces dossiers. Normalement l'adjudication devrait avoir lieu pour la fin de l'année.

### **Conseil communal du 1<sup>er</sup> juillet 2010**

Après une remarque lors de l'approbation du rapport du conseil précédent (où on nous avait quand même certifié que la commune n'engagerait plus avant longtemps !!), nous obtenons enfin les informations régulièrement demandées depuis un an concernant le rapport du service d'incendie pour l'école de Gembes où sont organisées les plaines de jeux. Celui-ci est introuvable (version officielle ...) donc un nouveau rapport a été demandé et la commune se mettra en ordre vis-à-vis des conclusions le plus rapidement possible. Que serait-il advenu en cas d'accident (ce que personne ne souhaite) ? ...et qu'en est-il au niveau des autres bâtiments ? et des contrôles Vinçotte ? ... N'est on pas censé montrer l'exemple

surtout lorsque l'on impose cela à des commerçants ou des privés pour obtenir un permis !

Au sujet des écoles de Haut-Fays, nous insistons pour que les cours de récréation et la sortie du module extrascolaire soient sécurisés pour la rentrée.

Après cela des modifications budgétaires sont votées, découlant des différentes décisions prises depuis le début d'année. Le conseil a dû décider d'accepter une demande de subside complémentaire pour l'association des 3\*20 de Daverdisse pour l'organisation conjointe avec l'ACRF et l'œuvre paroissiale du même village d'un concert de musique baroque le 10 juillet. Le bourgmestre et tout le conseil déplorent l'organisation d'une festivité supplémentaire lors d'un WE où d'autres activités sont déjà proposées dans la commune et le fait que la demande soit transmise tardivement.

Il a ensuite été décidé d'une adhésion aux marchés publics initiés par le Service Public de Wallonie, ce qui permettra de bénéficier de leurs conditions de marchés lorsque cela sera intéressant.

Contrairement à tout ce qui nous avait dit par le bourgmestre au conseil précédent, il nous est ensuite demandé d'accepter les conditions de recrutement d'un ouvrier polyvalent supplémentaire. Vu que le contrat Wallo'net vient à échéance au 31 août et vu qu'un membre du personnel va être affecté au Proxibus, le responsable des ouvriers demande ce recrutement, nous dit on. Ceci permettra la mise en ordre de la commune vis-à-vis de l'arrêté relatif à l'emploi de travailleur handicapé, puisque nous avons maintenant un cadre du personnel (vu l'inflation du nombre de travailleurs) qui nous l'impose.

L'acquisition d'une parcelle de terrain forestière au lieu dit « Ordenne » d'une surface de presque un hectare est acceptée.

Viennent ensuite les points concernant les bâtiments communaux. Un système d'anti-intrusion a été mis en place en vue de sécuriser l'administration et le CPAS et il est décidé de raccorder ce système à une centrale de télésurveillance. Approbations sont faites du cahier des charges pour l'aménagement de la maison de village de Daverdisse, de celui pour l'aménagement de la cuisine du Cercle St Gérard à Gembes, ainsi que celui pour l'acquisition d'une taque vitrocéramique pour l'école de Haut-Fays.

Le service forestier demande l'achat d'un treuil et nous approuvons le cahier des charges pour cette acquisition.

Les comptes 2009 de la fabrique d'Eglise de Porcheresse sont visés.

Pour terminer la séance publique, nous ratifions un appel à projet de coopération qui concerne un appui à l'assainissement dans les écoles et au renforcement des capacités de la filière poivron-oignon dans la ville de Boma-Kabondo au Congo. Le projet porte sur l'implantation de latrines publiques sèches générant des déchets naturels qui seraient utilisés pour la culture maraîchère. Le coût total du projet s'élève à quelques 102 825 euros et nous sollicitons un apport de 88 000 euros. Notre soutien à ce projet étant conditionné à l'obtention de subsides. Le coût se répartit comme suit : 1 500 euros pour la sensibilisation et la promotion de l'hygiène, 10 516 euros pour l'achat d'équipement et de matériel, 65 049 euros pour la construction de 10 blocs de 4 latrines, 16 102 euros pour le renforcement des capacités du secteur maraîcher, 4 658 euros pour la gestion du projet et la rédaction des rapport et 5 000 euros pour le contrôle sur place.